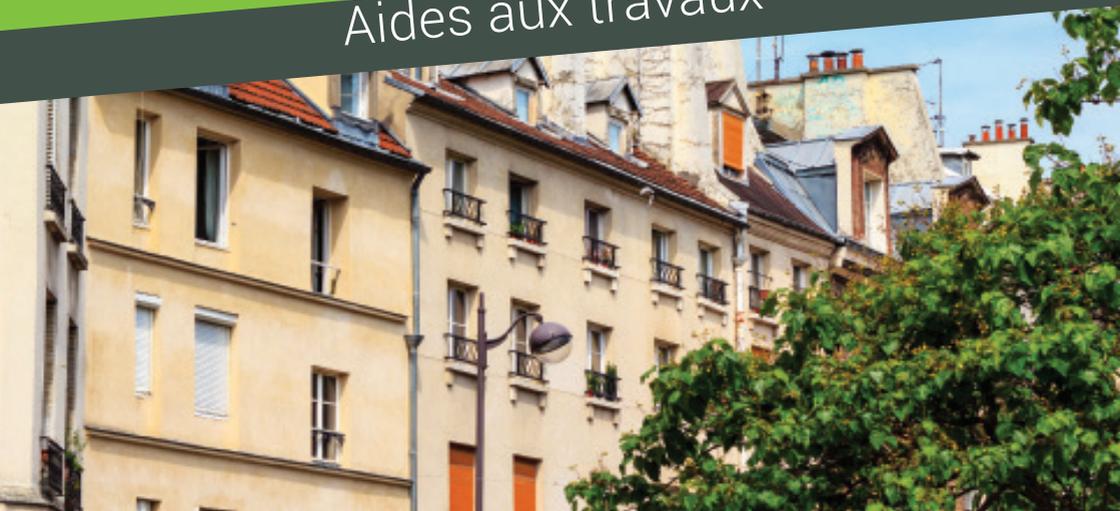


# Rénovez votre copropriété

Aides aux travaux



*⤿ Votre copropriété souhaite engager des travaux de rénovation énergétique ou de réfection globale, vous pouvez bénéficier de subventions au titre du syndicat des copropriétaires*



Pour un accompagnement gratuit & personnalisé, contactez l'équipe de suivi-animation Urbanis :

> Tél. 07 65 15 31 26 - Courriel : aideshabitat.rodezagglo@urbanis.fr



Attention : Ne commencez pas vos travaux avant de déposer votre demande de subvention.

## Quels travaux peuvent être financés ?

Travaux de rénovation énergétique dans les parties communes de votre immeuble.

Tous les travaux concourant à la sortie d'insalubrité, à la réhabilitation et la mise aux normes complète des parties communes.

## Quelles aides peuvent être proposées ?

Les aides sont octroyées par l'Anah et Rodez agglomération (si copropriété identifiée comme dégradée).

## Quelles conditions pour bénéficier des aides ?

- > Votre copropriété est située dans le centre ancien de Rodez,
- > Votre copropriété est immatriculée au registre des copropriétés,
- > Votre copropriété est essentiellement composée de résidences principales (75% des lots minimum),
- > Votre projet de rénovation thermique permet d'obtenir un gain énergétique de 35%,
- > Conditions spécifiques pour les travaux de mise aux normes complète.



## Exemple de financement

Rénovation énergétique d'une copropriété de 5 logements :

Travaux : chauffage, isolation des combles, menuiseries

Montant global de l'opération : **70 000 € TTC**

Total des aides : **16 588 €** soit 24 % du coût global TTC.

*Primes complémentaires possibles*